

Présents :

Mesdames BARBIER Marie-Claire, MANIFICAT Anne-Marie, MICHAUD Monique, MOSSAZ Isabelle, Messieurs BARBIER Roger, CAGNON Philippe, COUTABLE Fabien, DURUPHTY Raymond, MASSONNAT Lucien, THONIN Jean-François

Pouvoirs :

Monsieur RIPOLL Robert donne pouvoir à Monsieur CAGNON Philippe,
Madame GUICHON-DEPRIMOZ Françoise donne pouvoir à Monsieur MASSONNAT Lucien

Excusés :

Messieurs FACHAUX Jean-Michel, LEDOUX Eric, THONET Jean-Michel

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame MICHAUD est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : un avenant au marché de l'extension du camping.

Les conseillers ne formulent pas d'objection à cet ajout.

A - Finances Communales

1. DM n°1 Budget communal

Madame le Maire explique au Conseil que, dans le cadre du fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales, les services de la préfecture ont indiqué qu'une somme de 5726 € sera prélevée à la commune par les services de l'Etat.

Il convient d'établir un mandat pour régulariser cette dépense, or, celle-ci n'avait pas été inscrite au budget primitif.

Madame le Maire propose :

- D'inscrire en dépenses la somme de 5726 € à l'article 73925 (chapitre 014)

- De diminuer en dépenses l'article 61522 (Bâtiments) de 1500 €, l'article 6262 (frais de télécommunications) de 1500 € et l'article 61551 (Matériel Roulant) de 2726 €, (articles au chapitre 011, dont les crédits votés au budget primitif ne devraient pas être utilisés en totalité.

Ainsi, la section de fonctionnement resterait équilibrée au même niveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver les propositions ci-dessus présentées par Madame le Maire.

2. DM n°3 Budget Camping

Madame le Maire explique au Conseil que les crédits prévus pour l'amortissement des investissements effectués en 2011 sont insuffisants.

Il convient donc en section d'exploitation d'augmenter en dépenses l'article 6811 (chapitre 042) de 430 €, de diminuer d'autant le virement à la section d'investissement. Ainsi, en investissement, le virement de la section d'exploitation est également diminué de 430 €, en recettes, l'article 28135 (chapitre 040) est augmenté de 430 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative précédemment présentée en modifiant les articles ci-dessus cités, les sections d'exploitation et d'investissement resteraient équilibrées au même montant.

3. Camping : Durée d'amortissement des biens

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il a adopté en séance du 3 avril 2012 des durées d'amortissements pour le budget annexe camping. Or, la liste des types de biens délibérée à cette époque est incomplète et ne permet pas à l'usage de s'appliquer à l'ensemble des biens acquis sur le budget camping.

Madame le Maire propose donc de compléter la liste en ajoutant les types de biens suivants :

- Matériels informatiques : 3 ans
- Mobilier : 10 ans
- Aménagements paysagers : 15 ans
- Installations et appareils de chauffage : 10 ans

Pour rappel, lors de sa séance du 3 avril 2012, le Conseil avait délibéré sur les durées suivantes :

- Immobilisations incorporelles : 5 ans
- Immobilisations corporelles :
 - ❖ Matériels et outillages techniques : 10 ans
 - ❖ Agencements et aménagements de terrain : 30 ans
 - ❖ Bâtiments légers, abris : 15 ans
 - ❖ Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques : 20 ans
 - ❖ Amortissement des biens de faible valeur (inférieurs à 300 €) sur un an

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver l'ajout à la liste établie par délibération du 3 avril 2012 les types de biens proposés ci-dessus.

4. Prolongation d'un emploi pour remplacement temporaire d'un agent

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il a délibéré au cours de sa précédente séance pour la création d'un contrat à durée déterminée pour remplacement d'un agent momentanément absent de son poste à l'école. L'agent n'ayant pas encore pu reprendre ses fonctions, Madame le Maire indique au Conseil qu'elle a proposé de prolonger le contrat dans les mêmes termes.

5. Prolongation de deux CAE

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'au sein des services techniques deux contrats de type « CAE » ont pu être créés avec l'accompagnement des services de l'Etat et prolongés ensuite.

Cette possibilité perdue pour six mois supplémentaires, dans les mêmes conditions. Elle propose donc au Conseil de prolonger les deux CAE pour une durée de six mois, de l'autoriser à signer avec les services de Pôle Emploi les conventions encadrant ces CAE.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de prolonger les deux CAE au sein des services techniques pour une durée de six mois.

B- Affaires scolaires

1. Avenant à la convention Croq'Ain

Madame MANIFICAT rappelle au Conseil qu'une convention lie la commune au prestataire Croq'Ain pour la livraison des repas à la cantine.

Elle a rencontré avec Madame le Maire le représentant du prestataire pour faire le point de la prestation.

Parallèlement, une réflexion avait été engagée au niveau de la mairie pour favoriser la présence de produits issus de « circuits courts » au sein des repas délivrés à la cantine.

Le représentant de Croq'Ain a indiqué être sensible à la question et favorise déjà autant que possible les produits locaux. Cependant, du fait de sa production de repas à assez grande échelle, il ne lui semble pas possible de s'engager dans un partenariat très local régulier pour l'ensemble de ses repas.

Cependant, il est possible d'envisager que la mairie s'occupe directement d'une partie du repas de manière régulière et que Croq'Ain déduise une partie de la somme engagée du prix de sa prestation.

Après discussion, il a été proposé que la Commune achète le fromage pour les repas une fois par semaine à des producteurs locaux. Le prestataire fera une réduction sur les repas concernés de 25 centimes.

Il est donc proposé de prévoir un avenant à l'actuel contrat, avec une clause concernant cette proposition de repas à 3 € une fois par semaine. Ce fonctionnement pourrait être mis en place dès le mois de novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver la signature d'un avenant permettant la livraison d'un repas par semaine sans fromage à 3€ le repas avec la société Croq'Ain.

C- Questions diverses

1. Prolongation du bail de la gendarmerie

Madame le Maire explique au Conseil que le bail de l'actuelle gendarmerie prend fin au mois de novembre.

Or, les nouveaux locaux ne seront livrés qu'au printemps.

Les services de l'Etat ont proposé l'établissement d'un avenant prévoyant une location dans les mêmes termes que le bail actuel dans l'attente de la livraison des nouveaux locaux.

Cet avenant serait établi pour une durée d'un an, et serait interrompu au moment de la livraison des nouveaux locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la signature de cet avenant et autorise Madame le Maire à le signer avec le représentant des services de la gendarmerie.

2. Ajout d'un point à l'ordre du jour : Avenant au Marché Camping

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'un marché a été confié à l'entreprise Muttoni pour l'extension du camping municipal.

Le marché initial (211 394.50 € HT) ne tenait pas compte de la nécessité de prévoir des plateformes pour poser les nouveaux chalets.

La société ETEC, maître d'œuvre du chantier, se charge d'établir un avenant au marché initial pour un montant de 26 005 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la signature de cet avenant et de l'autoriser à le signer avec l'entreprise titulaire du marché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Maire,
Marie-Claire BARBIER

La secrétaire de séance
Monique MICHAUD